



## AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE 1% artistique

### Collège du pays de l'Orne à Homécourt

#### 1 – Maître d'ouvrage de l'opération

Conseil Départemental de Meurthe et Moselle  
48 Esplanade Jacques-Baudot - C.O. 900 19 - 54035 NANCY Cedex  
Représenté par son Président M. Mathieu KLEIN

#### 2 – Objet de la consultation

Dans le cadre de la restructuration à neuf du **Collège du pays de l'Orne à Homécourt**, la maîtrise d'ouvrage souhaite se conformer aux dispositions communément appelées « dispositif du 1% artistique ». En conséquence, le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle procède à une consultation publique des artistes afin de passer la commande d'une œuvre d'art répondant ainsi à l'obligation de décoration des constructions publiques, conformément au décret N°02- 677 du 29 avril 2002 modifié par le décret n°90-2005 du 4 février 2005.

#### 3 – Caractéristiques principales de la construction

Programme : Restructuration à neuf du collège de la vallée de l'Orne à Homécourt.  
Particularité : Un établissement unique à la suite de la fusion de trois collèges (Homécourt – Joeuf – Auboué)  
Caractéristiques : Capacité d'accueil de 500 élèves (20 divisions). Pour mémoire, l'effectif de l'ancien collège était de 163 élèves  
Spécificité : 1 classe relais  
Ouverture sur l'extérieur : Salle de réunion située en rez-de-chaussée du bâtiment administration

#### Présentation du projet

Restructuration à neuf du collège, reconstruction de la demi-pension Le bâtiment central abritera les salles de classe dévolues aux enseignements. L'extension sortie de terre juste à côté abritera la demi-pension, les bureaux de la vie scolaire et le CDI.

Un pôle culturel sera également construit à l'entrée du collège et comprendra un espace d'exposition pour les œuvres du sculpteur moustérien Amilcar ZANNONI et un atelier d'artistes directement accessibles depuis l'extérieur.

Le site du collège dispose déjà d'une première œuvre dite du 1% artistique acquise en 1973 lors de la construction de l'établissement. Cette œuvre est une sculpture intitulée « minéral-végétal » réalisée par Claude GOUTIN. Elle vient d'être déplacée avec l'accord de l'artiste pour permettre la nouvelle implantation du collège et s'insérer judicieusement dans le site.

#### 4 – Programme de la commande artistique

Il s'agit de faire intervenir un artiste dans le domaine de la création contemporaine pour réaliser une œuvre qui prenne place dans le cadre spécifique de l'opération et vienne dialoguer avec la future architecture du collège.  
**L'œuvre pourra s'inscrire dans la diversité de la création plastique et graphique, mais dans le cas de cette commande, concerner plus particulièrement les techniques et les ressources de l'art photographique.**

**Il est attendu de l'artiste qu'il crée ou propose une œuvre qui témoigne de l'identité du territoire de la vallée de l'Orne: son site, son patrimoine, les caractéristiques culturelles de ses habitants.**

Son histoire marquée par l'industrie sidérurgique et par une importante immigration italienne, sa situation géographique ancienne à la frontière allemande (mise en place en 1871 après l'annexion puis sous l'Occupation de 1940 à 1945), ses sites naturels, ses sols réhabilités et ses espaces paysagers (les eaux d'exhaure des mines de fer, les berges aménagées de l'Orne...) sont autant de particularités qui pourront être au cœur de l'œuvre.

Le collège offre ses espaces de circulation (hall d'entrée, couloirs, escaliers) comme autant de lieux où pourra se placer ou se déployer l'œuvre, Une visite du collège sera effectuée avant l'engagement des artistes sur leur projet afin que leur proposition artistique s'attache à sa mise en scène et aux effets visuels obtenus.

**Dans la perspective d'une appropriation optimale de l'œuvre, il est attendu de l'artiste (assisté de l'ensemble des partenaires) qu'il organise et anime une campagne de sensibilisation et de médiation artistique et culturelle à destination des usagers et des collégiens.**

**La proposition de l'artiste intégrera par ailleurs la réalisation des outils à destination des enseignants leur permettant d'assurer, les années suivantes, la médiation nécessaire à la bonne perception et compréhension de l'œuvre par les nouveaux collégiens.**

### **5 - Montant de l'enveloppe**

L'enveloppe financière maximum consacrée à l'obligation du 1% artistique s'élève à **9 000 euros TTC**. Cette enveloppe comprend les frais de jury et de publicité, les honoraires de l'artiste lauréat, les dépenses liées à la conception et à la réalisation de l'œuvre, son acheminement et son installation, les taxes afférentes, les frais annexes (expertises, études techniques) ainsi que les indemnités attribuées aux deux artistes présélectionnés et non retenus.

### **6 - Dossier de candidature**

Pour être recevable le dossier de candidature, obligatoirement en langue française, devra comprendre :

- 1/ un curriculum vitae
- 2/ un dossier artistique sur papier et sur CD Rom ou clef USB (démarche artistique, visuels des œuvres les plus importantes et éventuellement des réalisations dans le cadre de commandes publiques ou privées de 1%)
- 3/ une lettre de motivation indiquant les orientations que l'artiste souhaite donner à son projet dans le cadre de cette commande
- 4/ pièces administratives (formulaires DC1 et DC2)
- 5/ justification de la qualité d'artiste et garantie professionnelle, un des documents suivant :
  - attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des artistes ou d'affiliation à l'AGESA pour l'année en cours,
  - récépissé de déclaration de début d'activité délivré par la Maison des Artistes avec copie de la liasse Pzéro,
  - numéro de siret délivré par l'INSEE,
  - équivalent pour artiste étranger

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la sélection des artistes se fera exclusivement sur les documents demandés ci-avant. Aucune audition n'étant prévue à ce stade.

### **7 - Modalités de sélection**

#### **Critères de sélection des candidatures :**

La sélection des candidatures sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Le choix des 3 artistes retenus se fera au regard :

- des motivations exprimées pour le projet
- de l'engagement dans une démarche de création contemporaine
- de l'adéquation de la démarche artistique avec les objectifs énoncés et les prescriptions du programme de la commande
- de l'adéquation des moyens humains et techniques avec les nécessités de réalisation de la commande

A l'issue de la réception des candidatures, 3 artistes seront admis à présenter un projet. Pour les 3 candidats sélectionnés, leur sera transmis le dossier de consultation incluant un cahier des charges détaillé ainsi que les modalités de remises des offres techniques et financières. Ces 3 artistes seront invités à rencontrer le maître d'œuvre et à visiter le site. Ils pourront également solliciter la DRAC et les autres membres du comité artistique pour toute information utile à l'élaboration du projet. Les 3 artistes présenteront leur projet par écrit et oralement au comité artistique lors d'un jury de sélection. Les deux candidats non retenus recevront une indemnité de 500€ TTC chacun.

A l'issue de la sélection du lauréat, un contrat de commande (acte d'engagement) sera établi entre l'artiste et le maître d'ouvrage fixant les modalités de réalisation, d'installation de l'œuvre, les modalités d'entretien et de maintenance, l'étendue de la proposition pédagogique associée ainsi que les conditions de cession des droits d'auteur et de rémunération de l'artiste.

**Les offres des trois artistes admis à concourir seront analysées et évaluées en fonction des critères suivants :**

- Qualités artistiques 50%
- Pertinence dans le site et adéquation du projet par rapport au programme artistique 25%
  - Créativité et qualité artistique du projet 25%
- Qualités techniques 50%
- Capacité à maîtriser les contraintes inhérentes à la commande : sécurité de l'œuvre, sécurité des personnes, maintenance réduite, solidité, pérennité et durée de vie de l'œuvre 25%
  - Qualité de la proposition pédagogique : 15%
  - Adéquation du projet avec le montant financier annoncé pour l'œuvre : respect de l'enveloppe financière et coût maîtrisé de fonctionnement et de maintenance de l'œuvre 10%

**8 – Planning prévisionnel**

Le planning de consultation et d'exécution du marché est le suivant :

- Phase 1 : consultation des artistes : février / avril 2019
- Phase 2 : sélection des candidatures : avril 2019
- Phase 3 : concours / travail sur leurs propositions des 3 artistes retenus : mai / juin 2019
- Phase 4 : présentation des projets & désignation de l'artiste lauréat : juillet 2019
- Phase 5 : travail de conception & validation des impératifs techniques : août / septembre 2019
- Phase 6 : réalisation & mise en œuvre in situ : octobre / novembre 2019
- Phase 7 : médiation artistique et culturelle : 4<sup>ème</sup> trimestre 2019

**9 – Comité artistique**

Le suivi et le pilotage de l'ensemble de la procédure sont assurés par le maître d'ouvrage assisté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Il a été formé un comité artistique chargé d'examiner les projets constitué de 8 personnes :

- le maître d'ouvrage et président du comité (Manuela RIBEIRO conseillère départementale déléguée au territoire de Briey)
- le maître d'œuvre (Agence d'Architecture Alain CASARI)
- un utilisateur du futur bâtiment (Denis FRECHEIN, principal)
- une personnalité qualifiée nommée par le maître de l'ouvrage (Christian DEBIZE, directeur de l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy)
- le représentant du Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine (Thomas KOCEK, conseiller chargé des arts plastiques)
- 2 personnalités qualifiées choisies par le DRAC (Rémi VILLAGGI, photographe, membre de l'Union des Photographes Professionnels et Pascal YONET, directeur artistique du « Vent des Forêts »)
- le représentant de la commune (Jean Pierre MINELLA, maire, ou son représentant)

**10 – Date limite de réception des candidatures**

L'envoi des candidatures par voie électronique n'est pas autorisé.

Les candidatures seront adressées par pli recommandé avec accusé de réception à :

Service Action et ingénierie culturelles

DGA Territoires - Direction de l'Éducation

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

48 Esplanade Jacques-Baudot - C.O. 900 19 - 54035 NANCY Cedex

L'enveloppe extérieure devra comporter la mention : « **CANDIDATURE 1% ARTISTIQUE** » « **Collège du pays de l'Orne à Homécourt** » « **NE PAS OUVRIR** »

**Date limite d'envoi des candidatures : 12/04/2019 à 18h00** (le cachet de la poste faisant foi)

**11 – Renseignements complémentaires**

Michel FASSE - Chargé de Mission Action Culturelle

Tél. : 03.83.94.58.18 - Fax : 03.83.94.54.09 - Courriel: [mfasse@departement54.fr](mailto:mfasse@departement54.fr)